



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle polyvalente de Le Pâquier – Lundi 20 avril 2026, à 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Nicolas Gremaud, Syndic
<u>Présents</u>	55 personnes
<u>Excusés</u>	Mesdames Yannick Tissot et Cécile Bonduelle Messieurs Didier Tornare, Patrick Stoll, Karim Mekki, Jean-Cyril Favre, Markus Häseli, Jérémie Grangier
<u>Scrutateurs</u>	Messieurs Luc Pasquier et Patrick Clément
<u>Secrétaire</u>	Jean-Claude Duriaux, Secrétaire général

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du lundi 15.12.2025 : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.lepaquier.ch**
2. **Comptes 2025**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation
3. **Législature 2026-2031, élection des membres (5 par commission) :**
 - 3.1 de la commission financière (art. 70 LFCo) ;
 - 3.2 de la commission d'aménagement et de l'énergie (art. 36 LATeC) ;
 - 3.3 de la commission des naturalisations (art. 43 LDCF).
4. **Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026- 2031 (art. 12 LCo)**
5. **Information relative à une éventuelle vente de la ferme communale située à la route de Gruyères 43**
6. **Divers**



Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée communale dédiée principalement à la présentation des comptes 2025.

En application des dispositions de la loi sur les communes (art. 12), cette assemblée a été régulièrement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public et par une convocation adressée en circulaire tous ménages, le tout au moins 10 jours à l'avance, ceci afin d'assurer une large information et la possibilité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens concernés de participer à cet important moment de la vie communale. Il précise que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal (cf art. 12 al. 1 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes du 28 décembre 1981).

Le Président indique que les objets figurant à l'ordre du jour sont affichés à l'écran. Les documents relatifs à ces objets étaient à disposition jusqu'à ce jour à l'administration communale et sur le site internet communal.

Le Président demande si quelqu'un a une remarque à formuler quant à la convocation ou à l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, il considère l'ordre du jour comme accepté et les objets seront donc traités selon l'ordre proposé.

Le Président s'enquière aussi de savoir si des personnes présentes dans la salle ne sont pas citoyennes ou citoyens actifs de notre Commune. Ce n'est pas le cas. Le Président déclare que l'Assemblée peut ainsi délibérer valablement.

Le Président excuse mesdames Yannick Tissot et Cécile Bonduelle ainsi que messieurs Didier Tornare, Patrick Stoll, Karim Mekki, Jean-Cyril Favre, Markus Häseli et Jérémie Grangier

Le Président nomme ensuite Messieurs Luc Pasquier et Patrick Clément en qualité de scrutateurs en leur désignant leur secteur respectif. Il leur rappelle que leur tâche consiste à compter les personnes présentes aux rangées qui leur sont assignées et de communiquer, à haute voix au Secrétaire, les résultats des oui, des non et des abstentions issus des votes. Il rappelle aussi que les membres du Conseil communal ne sont pas habilités à voter les comptes. Il leur précise encore qu'ils font partie du bureau de l'Assemblée communale avec les membres du Conseil communal. Le Président les remercie de leur collaboration.

Le Président demande également aux personnes qui veulent prendre la parole lors de cette Assemblée de se lever et de se présenter en indiquant leur nom et prénom et, au besoin, de mentionner à quel membre du Conseil communal est adressée la question.



1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du lundi 15.12.202

Ce dernier était à la disposition des intéressés à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation à propos de sa rédaction ou de son contenu.

Constatant qu'il n'y a pas de remarque, le Président considère ce procès-verbal comme accepté et remercie Monsieur Jean-Claude Duriaux, Secrétaire, pour la transcription conforme des avis exprimés.

2. Compte 2025

Le Président passe la parole à Mme Laurence Corminboeuf, Conseillère communale en charge des finances, qui présente les comptes de résultats puis d'investissements 2025.

2.1. Présentation

Mme Laurence Corminboeuf informe que les comptes 2025 présentent un bénéfice de CHF 6'684.01 pour un total des charges de CHF 6'958'982.21 et un total des revenus de CHF 6'965'666.22. Elle relève que le budget 2025 prévoyait une perte de CHF 298'000.-. Ce résultat, meilleur que prévu, s'explique par une bonne maîtrise des dépenses dans les dicastères et une réévaluation des pertes sur créances.

Mme Laurence Corminboeuf remercie l'Administratrice des finances communales pour sa rigueur et la bonne tenue des comptes.



Compte de résultats

	Comptes 2024		Budget 2024 (83.5%)		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'018'444.77	68'521.08	1'061'200.00	70'100.00	910'676.84	70'733.29
Ordre et sécurité publics	178'117.33	54'219.15	160'400.00	57'500.00	338'665.40	262'893.25
Formation	1'970'192.93	175'500.55	1'996'500.00	212'200.00	1'914'297.15	198'476.85
Culture, sports et loisirs	275'790.45	42'345.80	298'650.00	28'900.00	221'267.35	32'810.70
Santé	668'221.54	10'181.59	690'300.00	4'500.00	610'078.70	33'588.50
Prévoyance sociale	664'381.50	2'506.34	676'200.00	1'400.00	641'421.45	15'993.40
Trafic et télécommunications	864'742.46	438'140.82	944'400.00	493'000.00	1'013'089.17	501'598.30
Protection environnement et aménagement du territoire	841'312.87	810'899.60	948'850.00	754'500.00	858'717.10	757'341.85
Economie publique	43'637.95	43'000.00	53'700.00	43'000.00	42'203.10	308'253.00
Finances et impôts	147'715.87	5'290'940.05	149'800.00	5'032'900.00	41'736.90	5'510'518.25
Total des charges	6'672'557.67		6'980'000.00		6'592'153.16	
Total des revenus		6'936'254.98		6'698'000.00		7'692'207.39
Résultat	263'697.31			282'000.00	1'100'054.23	



Mme Laurence Corminboeuf présente ensuite les principales différences entre le résultat des comptes 2025 et le budget 2025 à l'aide des diapositives ci-dessous.

Administration générale :



0. Administration générale

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
978 985.94	66 612.45	1 033 100.00	65 250.00

Charges :

- ❖ Maintenance de logiciels - CHF 9 591.35

Ordre et sécurité publics :



1. Ordre et sécurité publics

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
162 799.91	62 041.70	175 350.00	56 500.00

Revenus :

- ❖ Revenus d'amendes - CHF 7 000.00
- ❖ Remboursement part. service des curatelles + CHF 5 507.40



Formation :



2. Formation

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 069 026.65	211 101.05	2 095 350.00	224 600.00

Revenus :

❖ Participation parents	- CHF 8 067.95
❖ Participation parents repas	- CHF 9 904.00
❖ Subvention cantonale	+ CHF 6 308.90



2. Formation

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 069 026.65	211 101.05	2 095 350.00	224 600.00

Charges :

❖ Frais de repas AES	- CHF 11 826.55
❖ Part dépenses conservatoire	+ CHF 7 206.80
❖ Entretien bâtiments scolaires	+ CHF 3 999.60
❖ Imputation internes édilité	- CHF 12 160.28



Culture, sports et loisirs :



3. Culture, sports et loisirs

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
494 433.02	72 649.10	491 500.00	73 200.00

Charges :

- ❖ Salle polyvalente, entretien - CHF 6 374.45
- ❖ Intérêts - CHF 7 300.00



3. Culture, sports et loisirs

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
494 433.02	72 649.10	491 500.00	73 200.00

Revenus :

- ❖ Location terrains - CHF 9 280.00



Santé :



4. Santé

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
694 219.21	10 999.31	742 600.00	4 500.00

Charges :

- ❖ Part. subv. frais accompagnement pers. âgées - CHF 23 594.10
- ❖ Part. excédents de charges Humilimont - CHF 21 900.00

Revenus :

- ❖ Ambulances Sud, excédent recettes année préc. + CHF 7 676.21

Prévoyance sociale :



5. Prévoyance sociale

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
713 849.85	1 370.20	729 600.00	1 400.00

Charges :

- ❖ Subventions accueil familial de jour - CHF 12 073.70



Trafic et télécommunications :



6. Trafic et télécommunications

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
873 344.88	439 079.25	919 450.00	451 550.00

Charges :

- ❖ Pas d'honoraires experts, conseillers - CHF 10 000.00
- ❖ Entretien, signalisation des routes + CHF 20 501.80
- ❖ Imputations internes édilité (global) - CHF 21 180.28
- ❖ Salaires, réorganisation et indemnités - CHF 15 135.90



6. Trafic et télécommunications

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
873 344.88	439 079.25	919 450.00	451 550.00

- ❖ Part. dépenses trafic régional - CHF 12 157.00

Revenus :

- ❖ Gesa Rte de Montbarry + CHF 12 000.00



Protection de l'environnement et aménagement du territoire :



7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
911 012.29	792 269.51	983 450.00	843 500.00

- ❖ Traitement eaux usées, bénéfice CHF 189 156.45
- ❖ Approvisionnement eau potable, perte CHF 31 684.51
- ❖ Gestion des déchets, perte CHF 30 787.76
- ❖ Gestion des déchets, taux de couverture 81.14%

Charges :

- ❖ Entretien eaux usées - CHF 6 900.95
- ❖ Entretien réseau d'eau - CHF 8 934.69



7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
911 012.29	792 269.51	983 450.00	843 500.00

- ❖ Prestations Eau Sud + CHF 8 784.10
- ❖ Entretien ruisseaux + CHF 8 520.95
- ❖ Honoraires urbanistes, architectes, géomètres + CHF 6 118.05

Revenus :

- ❖ Prélèvement fin. spécial équilibre (eaux usées) - CHF 22 948.10



7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
911 012.29	792 269.51	983 450.00	843 500.00

Revenus :

- ❖ Prélèvement fin. spécial équilibre (eaux usées) - CHF 22 948.10
- ❖ Autorisations, honoraires service technique + CHF 10 840.00

Economie publique :



8. Economie publique

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
50 560.65	5 573.20	57 700.00	

- ❖ Part bénéfice triage forestier Moléson + CHF 5 573.20



Finances et impôts :



9. Finances et impôts

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
10 749.81	5 303 970.45	111 800.00	5 321 400.00

Revenus :

❖ Impôt sur les prestations en capital	- CHF 23 520.20
❖ Impôt sur la fortune	+ CHF 20 000.00
❖ Impôts sur la fortune, années précédentes	- CHF 73 381.60
❖ Impôts sur le revenu pers. physiques	- CHF 83 000.00
❖ Impôt sur le revenu, années précédentes	+ CHF 61 155.85



9. Finances et impôts

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
10 749.81	5 303 970.45	111 800.00	5 321 400.00

❖ Impôt sur les gains immobiliers (?)	- CHF 62 554.85
❖ Impôt sur les mutations	+ CHF 135 745.95
❖ Impôt bénéfice pers. morales	- CHF 22 000.00
❖ Impôt bénéfice pers. morales, années préc.	- CHF 30 494.10
❖ Contributions immobilières	+ CHF 41 298.15



9. Finances et impôts

Comptes 2025		Budget 2025	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
10 749.81	5 303 970.45	111 800.00	5 321 400.00

Charges :

❖ Intérêts passifs	- CHF 15 525.38
❖ Provision débiteurs douteux	- CHF 61 730.00
❖ Dépenses non spécifiées	- CHF 30 000.00

Laurence Corminboeuf présente ensuite les investissements 2025 indiqués dans les diapositives ci-dessous.



Investissements

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration				
Subvention fédérale, chalet la Chia, réfection toiture		20'900.00		
Subvention fédérale, fonds suisse pour le paysage FSP (chalet la Chia et chalet la Bergère, réfection toiture)		24'299.00		
Subvention cantonale, chalet la Chia, réfection toiture		20'900.00		47'900.00
Formation				
Etude de faisabilité nouveau bâtiment scolaire	17'800.00		17'800.00	
Crédit d'étude nouveau bâtiment scolaire (budget prévisionnel CHF 200'000.00 – Budget voté CHF 140'000.00)	87'294.00		200'000.00	



Investissements- Suite

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Culture, sport et loisirs				
Parc du Chèvi, surfaces sportives	364'736.00			
Parc du Chèvi, subvention cantonale LORO		100'000.00		
Parc du Chèvi, buvette/vestiaires	80'726.00			
Parc du Chèvi, aménagements urbanistiques	578'291.00			
Place de jeux Sautaux, réaménagement et mise aux normes	67'041.00		75'000.00	



Investissements- Suite

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Trafic et télécommunications				
Route de Gruyères, mesures Valtraloc, travaux	12'963.00		532'100.00	
Subvention cantonale, route de Gruyères, mesures Valtraloc				157'800.00
Route du Carmel, crédit étude travaux PAD Chancheri	12'577.00		50'000.00	
Crédit d'étude, réaménagement du centre du village	28'071.00		50'000.00	
Crédit d'étude, mobilité générale au sein de la commune	22'747.00		25'000.00	
Parc du Chèvi, réfection zone hangar communal	-421'078.00			
Hangar communal, réfection toiture et création d'un soliveau	470.00		150'000.00	



Investissements- Suite

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Protection de l'environnement et aménagement du territoire				
Approvisionnement en eau				
Captage Cierne-des-Heures, mise en conformité	6'407.00		100'000.00	
Captage des Delèjè, mise en conformité	758.00		52'000.00	
Eau potable, déviation conduite communale art. RF 413	39'610.00			
Taxes de raccordement des ménages privés		24'000.00		
Traitement des eaux usées				
Rue des Mésanges, assainissement canalisations EU-EC			148'900.00	
Taxes de raccordement des ménages privés		39'484.00		
Gestion des déchets				
Parc du Chèvi, réaménagement déchetterie	356'038.00			



Investissements- Suite

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Corrections de cours d'eau				
Ruisseau des Morands, remise à ciel ouvert	8'398.00			
Ruisseau du Chèvi (projet JPF), remise à ciel ouvert	14'112.75		290'000.00	
Ruisseau du Chèvi, redistribution des subventions à JPF			110'250.00	
Remboursement de JPF, ruisseau du Chèvi		14'112.75		290'000.00
Subvention cantonale, ruisseau du Chèvi (redistribuée à JPF)				110'250.00
Subvention fédérale, ruisseau des Frassy		28'058.00		31'500.00
Subvention cantonale, ruisseau des Frassy		25'653.00		28'800.00



Investissements- Suite

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aménagement du territoire				
Plan d'aménagement local (PAL), adaptations	25'673.00		55'000.00	
Total des dépenses	1'302'634.75		1'856'050.00	
Total des recettes		297'406.75		666'250.00
Investissements nets		1'005'228.00		1'189'800.00

Laurence Corminboeuf passe en revue ensuite les éléments significatifs du budget des **investissements terminés en 2025**.



Investissements terminés en 2025

	Budget voté		Coût final		Résultat / différence
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Nouveau bâtiment scolaire, étude de faisabilité	29'800.00		29'800.00		0.00
Parc du Chèrvi, surfaces sportives	1'521'523.00		1'500'327.00		-21'196.00
Parc du Chèrvi, surfaces sportives. Subvention LoRo		0.00		100'000.00	+100'000.00
Parc du Chèrvi, buvette/vestiaires	1'151'346.00		1'242'183.00		+90'837.00
Parc du Chèrvi, panneaux photovoltaïques sur toit buvette ./. Subvention Pronovo	50'000.00		40'530.00		-9'470.00



Investissements terminés en 2025 (Suite)

	Budget voté		Coût final		Résultat / différence
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Parc du Chèvi, aménagements urbanistiques	1'328'611.00		1'452'726.00		+124'115.00
Parc du Chèvi, réaménagement déchetterie et réfection zone hangar communal	713'612.00		831'707.00		+118'095.00
Total général, Parc du Chèvi	4'765'092.00		5'067'473.00	100'000.00	+202'381.00
Eau potable, déviation de la conduite communale sur art. RF 413 (investissement urgent non budgétisé)			39'610.00		

Mme Laurence Corminboeuf explique que le surcoût relatif au Parc du Chèvi est dû essentiellement à diverses demandes non prévisibles du Service de l'environnement (SEn) pour le traitement spécial des terres dirigé par un pédologue. Ces surcoûts se sont élevés à env. CHF 411'275.-. Un justificatif a été fourni à la Commission financière.

Le Président remercie Madame Laurence Corminboeuf de sa présentation et Madame Janick Vega pour la préparation de ces comptes.

2.2 Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision

Monsieur Philippe Gremaud lit le rapport de la Commission financière :

"La société BDO SA est définie en qualité d'organe de révision et, selon les articles 57 à 63 de la loi sur les finances communales (LFCo), a effectué sur mandat du Conseil Communal l'audit des comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe du bilan) en date du 26 février 2026, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Lors de la séance des comptes 2025, en date du 24 mars dernier, les membres de la Commission financière ont pris connaissance de cet audit ainsi que des explications complémentaires données par Mme Janick Vega, Administratrice des finances communales et Mme Laurence Corminboeuf, Conseillère communale responsable des finances.



Il ressort principalement de cet audit que les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble sont effectuées de manière correcte.

Il apparaît également que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

En conséquence, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

Nous tenons à remercier Mme Janick Vega, Administratrice des finances communales, pour l'excellente tenue des comptes ainsi que pour les explications détaillées données lors de la séance de la Commission financière du 24 mars dernier."

Le Président remercie Monsieur Philippe Gremaud de son rapport.

2.3 Approbation

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

M. Francis Maillard demande la raison du bénéfice élevé du chapitre « épuration des eaux ».

M. Lionel Pasquier répond que cette situation perdure depuis longtemps. Ce thème sera repris par le nouveau Conseil communal et l'AICG qui devront analyser la situation et établir un nouveau règlement.

Le Président précise que l'attribution d'un montant annuel à la réserve est obligatoire. Cette réserve (CHF 1'826'000.-) servira entre autres à financer la nouvelle station d'épuration.

M. Francis Maillard demande si l'on pourrait s'attendre à une baisse des taxes dans le futur.

M. Lionel Pasquier répond que cela est envisageable.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet ce point de l'ordre du jour au vote. Il rappelle que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter les comptes. Par contre, l'Administratrice des finances communales, Mme Janick Vega, et le Secrétaire général, M. Jean-Claude Duriaux, ont le droit de voter.

Décision : l'Assemblée communale approuve par 48 oui et 1 abstention les comptes de résultats et d'investissements 2025.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.



3. Législature 2026.2031, élection des membres (5 par commission) des commissions communales

Avant de procéder à l'élection des membres des trois commissions communales, le Président tient à adresser un immense merci au seul membre qui a souhaité quitter ses fonctions, Monsieur Didier Tornare, membre de la commission financière depuis plus de 14 ans : *« Cher Didier, j'ai particulièrement apprécié la précision de tes analyses et ta vigilance quant au respect des équilibres budgétaires. Ta capacité à poser les bonnes questions et à mettre en lumière les enjeux financiers essentiels a permis d'éclairer nos décisions et de renforcer la maîtrise de nos ressources. Ta contribution, à la fois rigoureuse et constructive, fut un réel atout pour la qualité de notre gouvernance financière. Merci Didier pour cet investissement précieux ».*

Le Président procède ensuite à l'élection des trois commissions communales qui s'effectue au 1^{er} tour à la majorité absolue.

6.1 Election de la Commission financière

Le Président informe que le nombre de candidat.e.s correspond au nombre de postes à pourvoir. Pour le premier tour, les candidat.e.s. suivant.e.s se présentent :



Commission financière

- ❖ Beaud Michel (sortant)
- ❖ Charlet Pascal (sortant)
- ❖ Gremaud Philippe (sortant)
- ❖ Villard Damien (sortant)
- ❖ Yerly Céline

36

Le Président demande encore si d'autres personnes présentes dans la salle désirent postuler pour intégrer cette commission. Aucune personne s'annonce.



Election :

Aucun scrutin de liste n'ayant été demandé, le Président soumet ces candidatures à l'approbation de l'Assemblée communale.

Résultat :

L'Assemblée communale élit tous les candidats proposés par 52 oui et 3 abstentions.

6.2 Election de la Commission d'aménagement et de l'énergie

Le Président procède ensuite à l'élection de la Commission d'aménagement et de l'énergie qui s'effectue au 1^{er} tour à la majorité absolue.

Le Président informe que le nombre de candidat.e.s correspond au nombre de postes à pourvoir. Le Président précise que le cinquième membre de cette commission sera automatiquement le Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Constructions ».

Pour le premier tour, les candidat.e.s suivant.e.s se présentent :



Commission d'aménagement et de l'énergie

- ❖ Favre Jean-Cyril (sortant)
- ❖ Gremaud Gabrielle (sortante)
- ❖ Pasquier Grégoire (sortant)
- ❖ Pasquier Luc (sortant)

37

Le Président demande encore si d'autres personnes présentes dans la salle désirent postuler pour intégrer cette commission. Aucune personne s'annonce.



Election :

Aucun scrutin de liste n'ayant été demandé, le Président soumet ces candidatures à l'approbation de l'Assemblée communale.

Résultat :

L'Assemblée communale élit à l'unanimité les candidats proposés.

6.3 Election de la Commission des naturalisations

Le Président procède ensuite à l'élection de la Commission des naturalisations qui s'effectue au 1^{er} tour à la majorité absolue.

Le Président informe que le nombre de candidat.e.s correspond au nombre de postes à pourvoir
Pour le premier tour, les candidat.e.s. suivant.e.s se présentent :



Commission des naturalisations

- ❖ Bonduelle Cécile (sortante)
- ❖ Demierre Jean-Luc (sortant)
- ❖ Sottas Chantal (sortante)
- ❖ Stoll Patrick (sortant)
- ❖ Thiébaud Francis (sortant)

38

Le Président demande encore si d'autres personnes présentes dans la salle désirent postuler pour intégrer cette commission. Aucune personne s'annonce.

Election :

Aucun scrutin de liste n'étant demandé, le Président soumet ces candidatures à l'approbation de l'Assemblée communale.



Résultat :

L'Assemblée communale élit à l'unanimité les candidat.e.s proposé.e.s.

Au nom de la Commune, le Président remercie les élu.e.s de leur volonté de s'engager au sein des différentes commissions communales. Il rappelle que cet intérêt pour la chose publique est essentiel au bon fonctionnement de la Commune. En acceptant de consacrer du temps et des compétences à ces missions, les commissions contribuent directement à la qualité des réflexions, à la pertinence des décisions et à la bonne gestion des affaires communales. L'engagement de chacun.e représente un soutien précieux pour la collectivité et participe activement au dynamisme et à la transparence de la vie locale. Le Conseil communal se réjouit de pouvoir compter sur l'implication et l'esprit constructif de chacun.e dans les travaux à venir.

4. Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026-2031 (art. 12 LCo)

Présentation du projet :

Le Président informe que l'article 12 de la loi sur les communes statue sur le mode de convocation à une assemblée communale avec une faible marge de manœuvre. Le Conseil communal propose de maintenir le statu quo, à savoir une convocation au moins 10 jours à l'avance dans la feuille officielle, un affichage au pilier public et l'envoi d'une circulaire tout-ménage.

Discussions :

Le Président donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Vote :

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet cet objet au vote.

Décision : L'Assemblée communale décide à l'unanimité que le mode de convocation de l'Assemblée communale se fera par une convocation au moins 10 jours à l'avance dans la feuille officielle, un affichage au pilier public et l'envoi d'une circulaire tout-ménage.

Le Président remercie l'Assemblée de sa confiance.

5. Information relative à une éventuelle vente de la ferme communale située à la route de Gruyères 43

Pour la présentation de ce point, le Président passe la parole à Mme Laurence Corminboeuf, Conseillère communale en charge des bâtiments communaux.



Ferme communale située à la route de Gruyères



Mme Laurence Corminboeuf explique que pour faire suite à l'intérêt de plusieurs particuliers pour l'achat de ce bien situé en zone agricole, le Conseil communal a décidé de faire une demande préalable au SeCA en octobre 2025 afin de déterminer les possibilités de rénovation/transformation de cet immeuble situé hors zone à bâtir. En date du 04.02.2026, le SeCA a donné un préavis plutôt négatif sous l'angle de l'art. 24 c) LAT quant aux possibilités de rénovation par un particulier. En effet, il juge que l'état actuel (ruine) ne permet plus une utilisation conforme à sa destination. Il est plus favorable à une transformation par un agriculteur (art. 16 a) LAT).

Mme Laurence Corminboeuf explique donc les trois choix possibles après cet examen préalable :

Vente à un particulier : la Commune devra choisir la meilleure offre et faire une demande de désassujettissement du bâtiment. Elle devra ensuite établir un contrat de vente à terme stipulant que la vente ne sera effective que si le particulier obtient un permis de construire. Concernant la terre, elle pourra la garder ou la vendre à un agriculteur.

Vente à un agriculteur : celui-ci pourrait acheter l'immeuble (terres et bâtiment) sans désassujettir le bâtiment. Cette vente doit s'effectuer au prix licite fixé par l'Autorité foncière cantonale (AFC).

Démolition : la Commune pourrait décider de démolir le bâtiment et garder ou vendre la terre à un agriculteur. Avec l'entrée en vigueur de la LAT2, cette démolition serait subventionnée.

Mme Laurence Corminboeuf propose à tout citoyen intéressé de déposer sa demande à l'Administration communale. Le préavis du SeCA y est également consultable.



M. Luc Pasquier demande quelle est la surface du terrain attenant à la ferme.

Mme Laurence Corminboeuf répond que la surface du terrain est d'env. 11'000 m² en zone agricole. Elle précise qu'en cas d'achat du bâtiment seul par un particulier, celui-ci devra être désassujéti et seulement environ 1'500 m² de terrain seront attribués à la ferme.

M. Francis Thiébaud demande si le terrain pourrait être valorisé.

Mme Laurence Corminboeuf répond par la négative. Ce terrain ne peut rester qu'une terre agricole.

M. Philippe Gremaud demande si la ferme ne pourrait être attribuée qu'à un usage agricole.

Mme Laurence Corminboeuf répond par la négative. En effet, le préavis négatif du SeCA pourrait être contesté par un particulier qui désire vraiment rénover cette ferme. Il s'agit d'un risque à prendre.

M. Luc Pasquier demande si la Commune ne pourrait pas vendre une partie du terrain au Canton afin d'améliorer le gabarit de la route.

Mme Laurence Corminboeuf répond qu'aucune investigation n'a encore été faite dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, Mme Laurence Corminboeuf propose à tout citoyen intéressé de déposer sa demande à l'Administration communale qui y donnera la suite qu'il convient.

6. Divers

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

Mme Nicolette Rusca profite de ce point pour remercier de leur travail et de leur engagement les membres du Conseil communal qui vont quitter leur fonction. Elle se réjouit également d'accueillir les nouveaux.

La parole n'étant plus demandée et avant de clore cette assemblée, le Président adresse encore le message suivant :

« Avant de clore cette assemblée, permettez-moi d'exprimer mes plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui contribuent, jour après jour, au bon fonctionnement et au dynamisme de notre belle Commune.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal, que ce soit au sein de l'Administration, de l'Edilité ou de l'AES, pour le travail accompli tout au long de l'année. Votre professionnalisme, votre disponibilité et votre engagement constant constituent des éléments essentiels au bon fonctionnement de nos services et à la qualité de l'accueil et des prestations offertes à la population. Au quotidien, vous faites preuve d'un sens des responsabilités remarquable, d'une grande rigueur et d'un esprit de collaboration qui méritent d'être soulignés. Votre implication, souvent discrète mais toujours efficace, contribue pleinement à la bonne marche de la Commune et au maintien de la confiance de nos citoyens. Recevez ici l'expression de ma reconnaissance et de mes sincères remerciements pour votre précieux engagement au service de la collectivité.



Un merci bien particulier à Jérémy Grangier, qui quittera le service de l'édilité le 30 juin 2026, ainsi qu'à Géraldine Donzallaz, notre Secrétaire technique, qui a trouvé un emploi plus proche de son lieu de domicile. Pour lui succéder, Monsieur Eric Charlet occupe actuellement son poste à temps partiel, mais sera en pleine activité dès le mois de juillet 2026.

Je renouvelle mes remerciements aux membres des différentes Commissions communales pour leur engagement, leur sérieux et leur précieuse contribution tout au long de l'année.

Enfin, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à mes collègues du Conseil communal pour votre collaboration, pour votre esprit constructif et pour l'engagement constant dont vous faites preuve en faveur du bien-être de notre Commune. Par votre sens des responsabilités, votre disponibilité et votre capacité à travailler dans un climat de respect et de dialogue, vous contribuez de manière déterminante à la bonne conduite de nos travaux et à la réalisation de projets au service de la collectivité.

Je souhaite également exprimer une reconnaissance toute particulière à celles et ceux d'entre vous qui arrivent au terme de leur mandat. Votre investissement, votre sérieux et le temps consacré aux affaires communales méritent d'être salués avec respect et gratitude. Merci Lionel ! Merci Erika ! Merci Laurence ! Au fil des années, vous avez apporté une contribution précieuse, tant par la qualité de vos réflexions que par votre engagement en participant de manière significative au développement et à la cohésion de notre Commune.

À vous qui quittez vos fonctions, je vous remercie très chaleureusement pour tout le travail accompli et pour l'empreinte positive que vous laissez. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour la suite de vos parcours personnels et professionnels.

Dans le même esprit, je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui vont rejoindre le Conseil communal après l'assermentation de ce samedi. Vous prenez place dans une institution qui repose sur la collaboration, le dialogue et la responsabilité partagée. Le Conseil communal se réjouit de pouvoir compter sur votre engagement, vos idées et votre énergie pour poursuivre et enrichir le travail entrepris au service de notre Commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous plein succès dans vos fonctions respectives.

Enfin, je vous invite toutes et tous à prolonger nos échanges de manière informelle et conviviale autour du verre de l'amitié ».

Le Président clôt l'assemblée, il est 20h55.

Le Pâquier, le 20 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président de l'Assemblée :

Nicolas Gremaud



Le Secrétaire :

Jean-Claude Duriaux